

Chavannaz

2025



BULLETIN MUNICIPAL 2025



LE MESSAGE DU MAIRE



L'année 2025, dernière de cette mandature de six ans, est maintenant terminée. En mars prochain les élections municipales installeront des équipes pour un nouveau mandat, dans toutes les communes.

Concernant Chavannaz, cette année écoulée aura vu la concrétisation de deux projets lancés en 2024.

La réfection de la **canalisation d'eau potable de Poitrier** avec mise en place d'un poteau incendie et enfouissement des réseaux secs, d'électricité et de télécommunication en remplacement de l'installation aérienne. Je tiens à remercier tous les habitants de ce secteur d'avoir accepté toutes les contraintes qu'occasionne ce genre de chantier au quotidien.

Les travaux ont débuté en février et se sont achevés en mai. Ils ont été réalisés par les entreprises Besson et Eurovia avec maîtrise d'œuvre de l'agence Profils Etudes. La mission de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) a été confiée à l'entreprise Benoît Bérard.

Le coût des travaux HT s'est élevé à 152 222 € répartis ainsi :

- conduite d'eau potable : 126 412.76 €
- voirie et réfection de surface : 25 809.24 €

Nous avons reçu une subvention attribuée par le Conseil Départemental de 47 760 €.

Le deuxième projet porté par notre municipalité est la **construction d'un petit local de rangement pour le comité des fêtes**. Cette réalisation a été supervisée par Sophie Reynaud, conseillère municipale, que je tiens à remercier, ainsi que tous les membres du comité des fêtes. Cette réalisation s'est parfaitement harmonisée avec le bâtiment de la salle des fêtes. Je vous laisse le soin de lire l'article consacré à cette construction.

Autre avancée pour les habitants de Chavannaz, **l'accès tant attendu à la fibre optique** a pu se faire en partie. Malheureusement pour environ 35 % des habitants, il va falloir attendre un peu. Espérons que d'ici fin 2026 tout le monde sera raccordé.

En parcourant ce bulletin, vous pourrez à la fois vous remémorer et découvrir ce qui fait la richesse de la vie de notre commune rurale : les décisions du Conseil municipal ainsi que les nombreuses animations organisées par le comité des fêtes. Nous espérons que cette lecture vous sera agréable.

En ce qui me concerne, c'est la dernière fois que je m'adresse à vous en tant que Maire. En effet après 36 ans de mandat dont 33 à la tête du Conseil Municipal, je pense qu'il est temps de passer le relais.

Pour conclure, en dépit de l'ambiance de plus en plus tendue qui règne autour de nous, tant au niveau politique que sociétal, je vous adresse à nouveau tous mes vœux pour 2026, en souhaitant que Chavannaz puisse encore rester cette petite commune où l'on se sent bien.

Alain Camp, maire de Chavannaz

DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS 2025

26 mars

- approbation des comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2024 pour le budget principal et le budget de l'eau
- affectation des résultats 2024
- adoption des budgets primitifs 2025
- maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2025
- attribution de subventions aux associations
- passage du prix de l'eau à 1.60 € pour 2025 et maintien du tarif de l'abonnement annuel au compteur à 30 €
- projet de construction d'un local attenant à la salle des fêtes : demande de subvention au Conseil Départemental au titre du CDAS
- protection sociale complémentaire mandatement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé
- renouvellement de la convention de participation financière avec la CC Usse et Rhône pour le logiciel Ris.net-gestion simplifiée V3
- convention de financement du GDS des Savoie pour des mesures de prévention et de lutte contre le frelon asiatique entre la CCUR et la Commune
- validation du devis de l'entreprise Aximum (Saint-Pierre en Faucigny) d'un montant de 3 186.60 € pour la pose de panneaux et la réfection du marquage au sol "cédez le passage" à divers endroits.
- lancement des démarches en vue de la publication et de la mise à jour de la Base Adresse Locale de la commune

4 juin

- approbation d'un projet de protocole d'accord transactionnel entre la commune et un administré et autorisation du Maire de le signer
- demande d'attribution d'un barnum au profit des associations auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- révision annuelle du loyer de l'appartement communal T2 n° 001 - 1 route de Marlioz
- attribution d'une subvention pour la classe « découverte » au groupe scolaire Marlioz-Chavannaz
- attribution d'une subvention d'équi-

libre du budget principal M57 au budget de l'eau M49

- choix des entreprises pour la construction d'un local attenant à la salle des fêtes :
 - . SL Pellissier (74540 Chapeiry) : travaux de maçonnerie avec installation de chantier, sous-bassement et dallage béton armé pour un montant HT de 20 900.80 €
 - . E.I. Hervé Gaillard (74270 Chaumont) : travaux toiture, parois verticales et zinguerie pour un montant HT de 32 804.00 €
 - . E.I. Thierry Girod (74270 Minzier) : équipement électrique et éclairage pour un montant HT de 5 542.00 €
 - mise à jour de la convention relative au fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Marlioz-Chavannaz
 - mise en œuvre de l'alignement au droit du chemin de Poitrier avec la parcelle cadastrée A 566 et validation du devis de Madame Anne Vuillat, géomètre-expert à Frangy pour un montant de 1 932 € HT.
 - validation du devis de Energie et Services de Seyssel pour le remplacement d'un candélabre situé « au Freney » par un luminaire LED pour un coût de 2056.51 € HT dont 616.95 € de subvention à déduire, soit un montant total dû de 1 439.56 € HT
 - remplacement du linoléum endommagé dans la sacristie par du carrelage : validation du devis de l'entreprise Perron Carrelage à Sillingy pour un montant de 880 € HT

2 juillet

- approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) pour 2025
- réforme de la tarification de l'eau 2025 : instauration des redevances pour consommation d'eau et pour performance des réseaux d'eau potable
- révision annuelle du loyer de l'appartement communal T3 du chef-lieu
- fixation du nombre de sièges et répartition du Conseil communautaire de la CC Usse et Rhône pour le mandat 2026-2032
- attribution d'une subvention au profit l'association « Les Galets pour la Vie »
- échange de terrains situés route de Cernex, suite aux travaux d'aménagement du trottoir (parcelles A 1529 et 1530)
- suite à consultation du CERD

(Centre d'exploitation des routes) du Département de la Haute-Savoie en vue d'améliorer la sécurité routière, prise d'un arrêté municipal avec :

- . déplacement des deux limites d'agglomération à l'entrée et à la sortie du village afin d'imposer une vitesse maximale de 50 km/heures avant la première habitation de la route de Cernex jusqu'à l'entrée du hameau des Combes
- . obligation de ralentissement sur un linéaire de voirie d'environ 420 mètres supplémentaires

24 septembre

- construction d'un local attenant à la salle des fêtes - réactualisation du devis pour travaux de maçonnerie en vue du rajout de prestations liées à la pose d'une canalisation et de deux regards pour la récupération des eaux pluviales : approbation du devis réactualisé de l'entreprise SL Pellissier pour un montant de 23 060.80 € H.T.
- révision annuelle des tarifs de location des appartements communaux n° 002 et 101 situés au 1 route de Marlioz
- renouvellement de Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de Haute-Savoie

10 décembre

- décisions modificative n°1 portant virement de crédit sur le budget principal M57
- prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2026 : autorisation pour engagement à hauteur du quart des crédits inscrits au budget 2025
- budget annexe eau (nomenclature m49) : fixation des durées d'amortissement des biens
- choix des nouveaux locataires pour l'appartement communal T3 du chef-lieu et fixation du montant du loyer
- révision annuelle du loyer de l'appartement communal T3 n° 102 situé au 1 route de Marlioz
- indemnité 2025 de gardiennage de l'église communale
- déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée A 1551 de 9m²
- maintien du taux de la taxe d'aménagement à 2%
- adhésion aux conventions de participation « prévoyance » et « santé » proposées par le CDG 74

SOMMAIRE

- 2 - Le message du Maire
- 3 - Délibérations 2025
- 4 - Urbanisme
Recensement
- 5 - Elections municipales 2026
- 6 - Hommage
- 7 - Local Comité des Fêtes
Galette des Rois
- 8 - Concours de Belote
Fleurissement
Fête des Parents
- 9 - Chavanna' Trail 2025
- 10- Classe Découverte
Repas des Aînés
- 11- Fête de l'été
- 12- Bibliothèque
Infos du Comité des Fêtes
- 13- Défibrilateur
- 14- Radar pédagogique
- 15- Budget 2025
- 16- Site internet de la mairie
- 17- Lutte contre le frelon asiatique
- 18- A.D.M.R.
- 19- Les déchetteries
- 20- Infos utiles



URBANISME 2025

DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

Monsieur Kévin CLET au 310 route de Marlioz : installation de clôtures et de deux vélux sur toiture
Madame Sophie REYNAUD au 88 chemin de Massy : modification de toiture pour aménagement de combles

Monsieur Quentin MONTAGNON au 513 route de Cernex : prolongement de l'avant-toit et bardage
Monsieur Antoine BARTHELMES au 502 route de Cernex : installation d'une clôture privative avec muret et palissade bois

Monsieur Hervé CARROUX sur parcelle située « sous-Massy sud » : construction d'un muret séparatif avec la voie publique de 0.60 cm de haut.

Madame Jocelyne LANDENBERGUE au 290 chemin de Létraz : installation de 6 panneaux photovoltaïques

Monsieur Alain CAMP au 872 route de Cernex : installation d'une pergola bio-climatique (4x3 mètres)
Monsieur Patrick KIPFER au 254 chemin de Poitrier : construction d'une piscine (4x8 mètres) et d'un local (3x3 mètres)

Monsieur Damien LEFEBVRE au 26 chemin des Bois du Levant : remplacement des tuiles existantes
Monsieur Henri JACQUET au 15 chemin de l'église : construction d'un abri de jardin de 19.8 m²

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Monsieur Damien LEFEBVRE et Madame Sophie DARRAS, chemin des Bois du Levant : construction d'une maison d'habitation individuelle de 128.68 m²

Monsieur Thierry DIMEGLIO au 13 chemin des Bois du Levant : extension d'une annexe à usage de remise de 39 m²

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2026 avec un deuxième tour éventuel la semaine suivante.



Pour les petites communes dont Chavannaz fait partie, plusieurs changements importants ont été introduits :

- Le strict respect de la **parité** homme-femme (alternance des candidats).
- Les électeurs votent pour des **listes complètes** et non pour des candidats individuels. Une liste peut néanmoins présenter jusqu'à 2 candidats de moins que l'effectif légal (de 11 ou 2 candidats supplémentaires).
- **Fin du panachage** : il n'est plus possible pour l'électeur de composer sa liste en mélangeant des candidats de différentes listes.
- **Toute modification d'un bulletin (ajout de nom, rature, changement de l'ordre des candidats) entraînera son annulation.**

Rappel : les maires et adjoints sont élus par le conseil municipal après l'élection des conseillers.

LES OBJECTIFS :

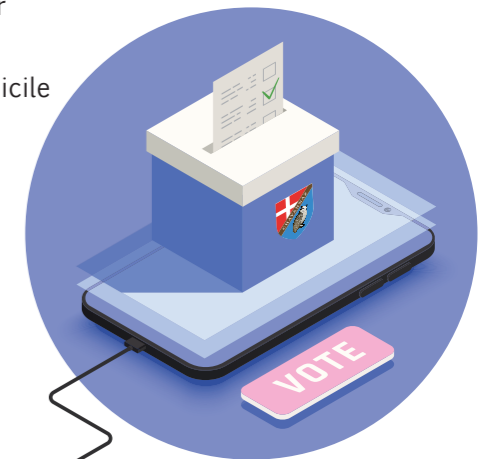
- uniformiser le mode de scrutin entre toutes les communes afin de faciliter la compréhension et la participation citoyenne
- renforcer la parité homme/femme au niveau local

LES DATES CLÉS :

- **Pour les électeurs** : inscription sur la liste électorale
- avant le 4 février 2026 : en ligne sur service-public.gouv.fr
- avant le 6 février 2026 : en Mairie

Documents à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile (moins de 3 mois)

- **Pour les candidats** : dépôt des candidatures en Sous-Préfecture
- du lundi 9 au jeudi 26 février 2026 à 18 heures



Bientôt 16 ans ? pensez au RECENSEMENT à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

HOMMAGE

à Yvonne Rouillard



Yvonne Rouillard née BUSSAT a quitté ce monde le 2 novembre 2025.

Yvonne était une enfant de Chavannaz et est restée toute sa vie profondément attachée à son village où elle revenait dès qu'elle le pouvait, même si sa vie d'adulte l'a menée vers d'autres horizons.

Yvonne est née dans la ferme familiale, située « chemin de l'Allée », le 30 janvier 1942. La neige qui s'était invitée ce jour-là sur les reliefs et la plaine Savoyards, n'avait pas permis à sa maman d'atteindre un quelconque hôpital.

Aînée d'une fratrie de 5 Bussat, elle a suivi le début de sa scolarité à Chavannaz, descendant à l'école en luge quand le temps s'y prêtait, comme elle se plaisait à le raconter à ses petits-enfants. Puis, brevet en poche, ce fut la pension à l'entrée en 6^{ème}, faute de collège dans les parages, et le nécessaire départ pour Paris afin de trouver du travail et peut-être l'opportunité de faire des études.

D'abord aide-soignante, puis infirmière (c'étaient les seules études rémunérées), puis enseignante à l'école d'infirmières et enfin cadre hospitalier au sein de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris. Sa grande bienveillance et son côté attentionné ont pu pleinement s'exprimer tant auprès des bébés grands prématurés, que des personnes âgées.

Elle était également une touche-à-tout, d'une grande curiosité, artiste peintre, graveuse et conteuse à ses heures perdues. Sa grande sensibilité et son empathie naturelle lui ont permis de développer de vrais dons pour la radiesthésie et l'art du pendule, passions qu'elle partageait avec son époux Michel et qui ne manquaient jamais de susciter des débats passionnés avec l'audience, plus ou moins convaincue.

Toute sa vie, Yvonne est revenue à Chavannaz dans la maison, qui est devenue la sienne au décès de ses parents, pour voir frères, sœurs, cousins et amis... et respirer l'air de son village ; n'hésitant pas à faire la traversée Paris/Chavannaz d'une traite au volant de sa 2CV, pour quelques jours seulement, quand l'autoroute n'était encore qu'un lointain projet.

Retraîtée, Yvonne venait prendre ses quartiers d'été toute la belle saison. Les étés étaient bien occupés entre la récolte des fruits et la préparation des confitures.

Elle ne manquait jamais, dès le réveil, d'aller vérifier la présence du Mont-Blanc, depuis la cour de la maison et de faire une photo de l'église quand la lumière était belle.

La porte de la maison était toujours ouverte pour la famille, les amis et le voisinage, pour discuter quelques minutes ou plus longtemps sur les sujets de notre temps ou des passions partagées. Yvonne savait rassembler, elle apportait du lien entre tous et entretenait la magie d'être ensemble.

Elle est maintenant partie retrouver son mari Michel et tous les autres qui reposent en sa compagnie au cimetière de Chavannaz, ses parents, son cher frère Charles... tout près de l'église, en vue de sa maison, avec le majestueux Mont-Blanc pour horizon.



LOCAL COMITÉ DES FÊTES - Pour que la fête soit encore plus belle

Notre comité des fêtes recherchait de la place pour ranger les chapiteaux, la remorque et des décorations.

Après plusieurs propositions - 7 variantes en tout - et quelques adaptations pour répondre aux demandes du service instructeur des autorisations de construire, le projet a été finalisé. Une demande de subvention a été faite par notre secrétaire préférée et les travaux ont enfin pu démarrer à la fin de l'été.

Les entreprises ayant œuvré ont respecté le planning initial et les coûts devisés et nous ont donné toute satisfaction. Nous tenons à les remercier pour leur professionnalisme et leur disponibilité.

Le terrassement et la maçonnerie ont été réalisés par l'entreprise SF Pellissier de Chapeiry. La charpente et la couverture ont été montées par l'entreprise Gaillard de Chaumont - Le Malpas. L'électricité est en cours de finalisation par Thierry Girod de Minzier.

Le coût total des travaux hors taxe s'élève à 80 114.85 €

Le montant des subventions obtenues pour ce projet est de 33 000 € dont 15 000 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du bonus ruralité et 18 000 € du Conseil Départemental au titre du CDAS (Contrat Départemental d'avenir et de solidarité).

C'est un vrai plaisir d'avoir fait ce projet que nous avons voulu aussi discret que possible et spacieux à la fois.

L'inauguration du local a pu se faire avec tous ceux présents pour la décoration du sapin et la fête de la Saint André a repris ses quartiers d'hiver dans la salle de fêtes. Le tarif d'entrée a été honoré par les chavannois et les rissoles de toutes les familles ont fait le régal des petits comme des grands.

Alors "bonne fête à tous les chavannois.»



Galette des Rois / Bibliothèque

Initiative appréciée : beau moment de convivialité à la bibliothèque pour partager la galette des rois.

Découverte pour certains, redécouverte pour d'autres, notre petite bibliothèque a été le centre d'intérêt de nombreux Chavannois ce samedi matin 11 janvier 2025.

Merci au Comité des Fêtes pour l'organisation de cet événement, que nous comptons renouveler chaque année.



CONCOURS DE BELOTE

La salle Albert Bussat a accueilli une 6^{ème} fois son concours de belote l'après-midi du samedi 15 mars. 36 doublettes sont venues s'affronter malgré les flocons de neige qui commençaient à recouvrir Chavannaz.

Le concours s'est passé dans la bonne humeur et la convivialité, toujours accompagné de crêpes, de planchettes de boissons rafraîchissantes ou réchauffantes. Comme chaque année, chaque participant est reparti avec un lot, dont certains gentiment offerts par différentes entreprises.



FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE



Nous avons encore pu compter sur l'aide de plusieurs Chavannois le 23 mai, pour fleurir les différents bacs du village.

Merci à eux pour leur présence et leur aide !



CHAVANNA'TRAIL

Un bel élan sportif et solidaire à Chavannaz

Le samedi 20 septembre 2025, la commune de Chavannaz a vibré au rythme du sport et de la solidarité à l'occasion du Chavanna'Trail.

Cet événement, désormais bien ancré dans la vie locale, s'est tenu à la salle Albert Bussat, point de départ et d'arrivée d'une journée placée sous le signe du partage et de la convivialité.

Au total, 240 participants, coureurs et vététistes confondus, ont répondu présents pour parcourir les différents itinéraires proposés, traversant les paysages de la commune et de ses alentours. Que ce soit à pied ou en VTT, chacun a pu profiter d'un parcours à la fois sportif et accessible, dans une ambiance chaleureuse et encouragée par de nombreux bénévoles et spectateurs.

L'édition 2025 du Chavanna'Trail s'inscrivait également dans une démarche solidaire. Le comité des fêtes a ainsi remis un chèque de 1 152€, issu d'une partie des inscriptions, à l'association Équipe Défi Joëlette, qui œuvre en faveur de l'accès des personnes en situation de handicap aux manifestations sportives grâce à l'utilisation de joëlettes.

La réussite de cette journée est le fruit d'un engagement collectif : organisateurs, bénévoles, participants et partenaires. Leur mobilisation a permis d'assurer un accueil de qualité, une organisation fluide et une ambiance conviviale tout au long de la journée.

Le Comité des fêtes de Chavannaz tient à remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs ayant contribué à la réussite de cet événement, ainsi que tous les participants pour leur énergie et leur générosité. Le Chavanna'Trail confirme, une fois encore, que le sport est un formidable vecteur de lien social et de solidarité au sein de notre commune.

Samedi 20 SEPT 2025

CHAVANNA'Trail

Course non chronométrée organisée par le Comité des fêtes de Chavannaz

Départs salle ALBERT BUSSAT

8h30 : RANDO VTT
15 et 30 kms

9h30 : 25 kms 600 D+

10h : 16 kms 400 D+
et 10 kms marcheurs 300 D+

10h30 : 10 kms 300 D+

A partir de 11h15 : Course enfant (gratuit) - De 1km à 8km

Participation 5€ dont 4€ au profit de l'association EQUIPE DEFI JOELETTE dont le but est de permettre aux Personnes en Situation de Handicap de participer à des courses
1 boisson offerte à tous les participants

Buvette, Grillades, Frites et Hamburgers
- Les Hamburgers sont en prévente sur le site -

Inscription : www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-de-chavannaz
ou en flashant le QR-Code

Renseignements : Vincent 06 83 34 09 12

CLASSE DÉCOUVERTE EN CAMARGUE

École de Marlioz-Chavannaz

Une classe découverte s'est déroulée du lundi 6 au vendredi 10 octobre 2025 à Sommières (30) pour les élèves de CE2, CM1 et CM2.

Les enfants ont été hébergés au centre Ethic Étapes « Le Cart ». Au programme de ce séjour riche en découvertes figuraient la visite de Aigues-Mortes et de ses salins, la découverte d'un parc ornithologique, d'une manade, ainsi qu'un retour par le Pont du Gard.

Le coût total du séjour s'est élevé à environ 400 € par élève pour les 5 jours. La participation demandée aux familles a été de 20 € par jour, soit 100 € par enfant.

La mairie de Chavannaz, tout comme la mairie de Marlioz, a participé au financement au prorata du nombre d'élèves de sa commune. La municipalité remercie également l'APE pour son soutien indispensable à la réalisation de ce projet.



REPAS DES AÎNÉS

Comme chaque année, le repas des Aînés de Chavannaz et de Marlioz s'est tenu en décembre 2025, réunissant les participants dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Cette journée a été organisée par la mairie de Marlioz, avec l'aide des conseillers municipaux de Chavannaz. Les convives ont partagé un repas festif préparé par le restaurant Domenge, très apprécié pour sa qualité.

Les échanges et la bonne humeur ont rythmé ce moment de convivialité, devenu un rendez-vous important de la vie communale.



La bonne humeur et une bonne ambiance se sont de nouveaux données rendez-vous le samedi 5 juillet pour la traditionnelle Fête de l'Été, sous une météo plus que clémente.

Dès le matin, les sangliers ont commencé à cuire sur leurs broches, et ils ont pu compter sur de nombreux Chavannois pour se relayer tout au long de la journée pour surveiller la cuisson et l'arrosage.

Pour bien démarrer la soirée, la chorale des hommes Lo Chavans a entonné plusieurs chants dans notre église.

Après avoir dégusté un bon repas, tout le monde a pu admirer le magnifique Feu d'Artifice et mettre le feu à la piste de danse sous les rythmes de DJ Mityk.

Merci à toutes les personnes venues passer un bon moment et à toutes les autres pour leur contribution à rendre cette soirée merveilleuse.



FÊTE DES PARENTS



Cette année, d'un commun accord entre la Mairie et le Comité des Fêtes, une Fête des Parents a été organisée le 14 juin afin de célébrer les Mamans mais aussi les Papas.

La Mairie a eu la gentillesse d'offrir un apéritif après un discours de notre maire Alain Camp.

Puis le Comité des Fêtes a mis à disposition buvette avec frites / saucisses pour accompagner le reste de la journée. Celle-ci s'est d'ailleurs déroulée sous un beau soleil pré-estival et les présents ont pu profiter entre autres d'une table de ping-pong, d'un jeu de fléchettes et d'une slackline.

Pour perdurer la tradition, toutes les Mamans sont reparties avec une rose offerte par le Comité des Fêtes.

Le Comité des Fêtes tient à remercier les généreux donateurs qui ont soutenu cette journée !



BIBLIOTHÈQUE LA CABANE À LIRE

les nouveautés sont arrivées : venez les découvrir !

Grand choix pour petits et grands grâce aux dons et achats, prêt gratuit.

Cette bibliothèque est la vôtre, n'hésitez pas à nous rejoindre afin de la pérenniser (une baisse de fréquentation a été enregistrée pour l'année 2025).

Nous vous attendons encore plus nombreux, tous les samedis de 10h à 12h.

Maryse et Roger vous présentent leurs meilleurs vœux pour une nouvelle année riche en lecture.

La lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté (François Mauriac)

Maryse : 06 89 27 59 99 - Roger : 40 50 60 45 21



INFOS DIVERSES

du Comité des Fêtes

Location de chapiteaux (3x6m ou 6x10m):

-Habitants de Chavannaz : 75 € - Extérieurs : 150€ - Associations : 30€ - APE Marlioz/Chavannaz : 20€

location table + 2 bancs : 5€ le lot

Une sono et des mange-debout peuvent également être mis à disposition. Vous pouvez contacter le Comité des Fêtes.

AGENDA



Nous comptons sur votre présence pour nos prochaines manifestations !

EVOLUTION DE LA POPULATION

de la commune de Chavannaz.

Préoccupés depuis quelques années par leur déclin démographique, les pays de l'Union Européenne tentent au travers de politiques natalistes de conjurer la baisse inexorable de la population européenne. Qu'en est-il de la démographie de notre commune ? Comment celle-ci a-t-elle évolué sur le siècle dernier ? Quels sont les éléments qui montrent que la commune de Chavannaz est en corrélation avec les mutations sociétales ?

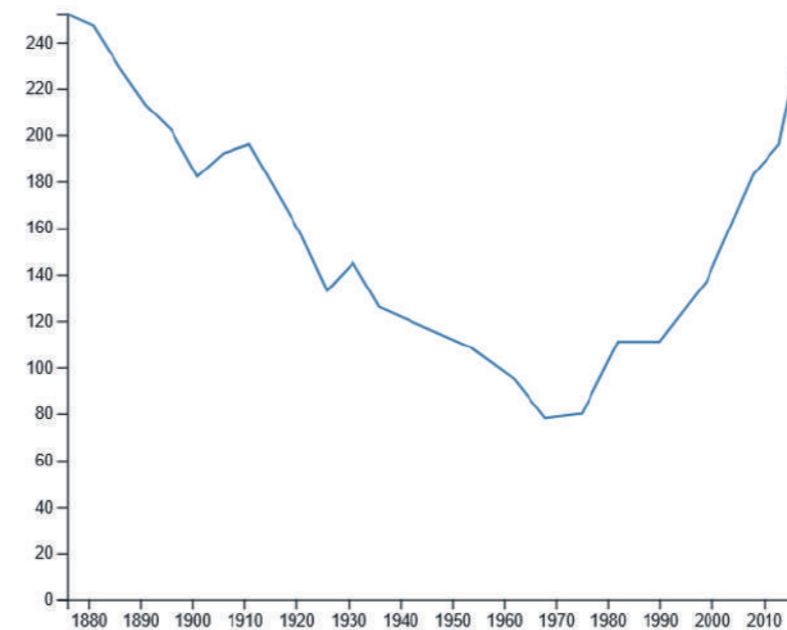
Pour notre commune, sur un siècle, la situation semble stable (environ 240 habitants).

En effet, nous avons la même population de nos jours qu'en 1876 ; cependant il est difficile de comprendre comment au début des années 70 notre population était de moins de 80 âmes.

Comme sur l'ensemble du territoire national, les années 70 représentent la phase terminale de l'exode rural débuté avec la révolution industrielle du XIXe. A cela s'ajoute l'attractivité du « confort » de la ville et l'appel à la « modernité ».

Cependant notre commune a retrouvé progressivement sa population. Cela a souvent été associé à une volonté d'un retour à la campagne (au calme et en dehors de la brume du genevois) accentué par une pression des prix de l'immobilier dans les centres urbains. L'accroissement des moyens de transport et la structuration d'un réseau routier efficient ont facilité l'accessibilité à vivre en zone rurale

Evolution de la population de Chavannaz 1876-2022



Les évolutions démographiques projetées par l'INSEE (Institut National de la statistique et des études économiques) montrent que notre population va continuer de s'accroître à un rythme annuel de 2 % (soit 4 à 5 habitants supplémentaires par an sans tenir compte du solde naturel).

Bien sûr, il est également nécessaire de tenir compte des documents (PLU, SCOT...) dont l'évolution permettra ou non de voir ces prévisions modifiées.

Ces deux liens vous permettront d'entrer plus dans le détail.

<https://ville-data.com/nombre-d-habitants/Chavannaz-74-74066> <https://c.ledauphine.com/societe/2020/12/29/la-population-de-votre-commune-a-t-elle-augmente-ou-baisse-isere-savoie-vauclose-drome-hautes-alpes-ardeche-haute-provence-habitants-ovkw>

Et d'autres manifestations sont à prévoir, surveillez vos boîtes aux lettres !

SIVALOR, ACTEUR DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

Le SIVALOR, Syndicat Intercommunal de VALORisation, valorise les déchets de plus de 460 000 habitants répartis dans 163 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie.



Notre objectif ? 100% des déchets valorisés sur le territoire !

Chaque jour, nous donnons une nouvelle vie à vos déchets ménagers en les recyclant, compostant, ou en les transformant en énergie. Le SIVALOR organise des animations pour le grand public et des visites du Centre d'Immersion Éducative et Ludique (CIEL), afin d'éveiller les consciences sur la réduction des déchets et d'encourager de meilleures habitudes de tri.



36 800 tonnes de matières recyclées



38 600 tonnes de compost



124 600 tonnes d'ordures ménagères transformées en électricité



17 400 personnes sensibilisées

Retrouvez notre actualité sur notre page Facebook



Chiffres 2024

COMMENT RÉDUIRE MES DÉCHETS ?

De multiples solutions existent avant de se rendre en déchèterie...

Avant d'acheter, je pense à louer ou emprunter, idéal pour un usage occasionnel : matériel de bricolage, jardinage, sport, déguisement...

Si mon équipement est en bon état, je pense aux sites de vente d'occasion ou aux dons à des associations ou structures du réemploi.

J'achète durable et réparable en regardant l'indice de réparabilité, l'étendue de la garantie et la disponibilité des pièces de rechange.

Je privilégie la réparation. Tutos de bricolage, repair café, couturiers, cordonniers ou réparateurs m'aident à prolonger la vie de mes objets.

J'entretiens mon équipement pour qu'il dure plus longtemps : nettoyage, détartrage, graissage...

Retrouvez notre guide du tri



LES ÉCOGESTES DU QUOTIDIEN



Un éco-geste est un geste simple et banal de la vie de tous les jours comme aller au travail, faire la cuisine, se laver, jardiner, faire ses courses. Un geste que chacun de nous peut faire afin de diminuer la pollution et améliorer son environnement. Voici quelques pistes ... à vous de jouer et définir VOS gestes.

Je fais réparer mes appareils



J'évite le gaspillage alimentaire



Je donne mes livres



Je choisis la vaisselle réutilisable



J'achète en vrac ou à la coupe



Et si on commençait par ça ?

J'utilise des sacs cabas



Sac cabas du SIVALOR disponible GRATUITEMENT dans votre mairie.

Suivez nos astuces et conseils sur notre page Facebook



UN ESCAPE GAME GRATUIT À VALSERHÔNE : « MISSION TRI POSSIBLE »

Un escape game pour toute la famille !

Le SIVALOR vous propose une aventure unique et ludique : un escape game 100 % gratuit !

Votre mission ? Identifier le déchet responsable de l'arrêt d'urgence de l'usine... et réussir à la relancer en moins de 45 minutes !

Ce jeu immersif est l'occasion idéale pour sensibiliser petits et grands aux enjeux de la gestion des déchets ménagers.

Alors, prêts à enquêter ?

À partir de 8 ans
2 adultes minimum
Du lundi au vendredi

5 chemin du Tapey
ZI d'Arlod
01200 Valsershône



Réservation obligatoire sur notre site internet



CHAVANNAZ AVANT...

Avis aux Chavannois : toute ancienne photo de notre commune dans vos vieux albums ou archives nous intéresse !



UN DÉFIBRILATEUR À DISPOSITION à la mairie

Dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurité, la commune de Chavannaz met à disposition de la population un défibrillateur automatisé externe (DAE) installé devant la mairie.

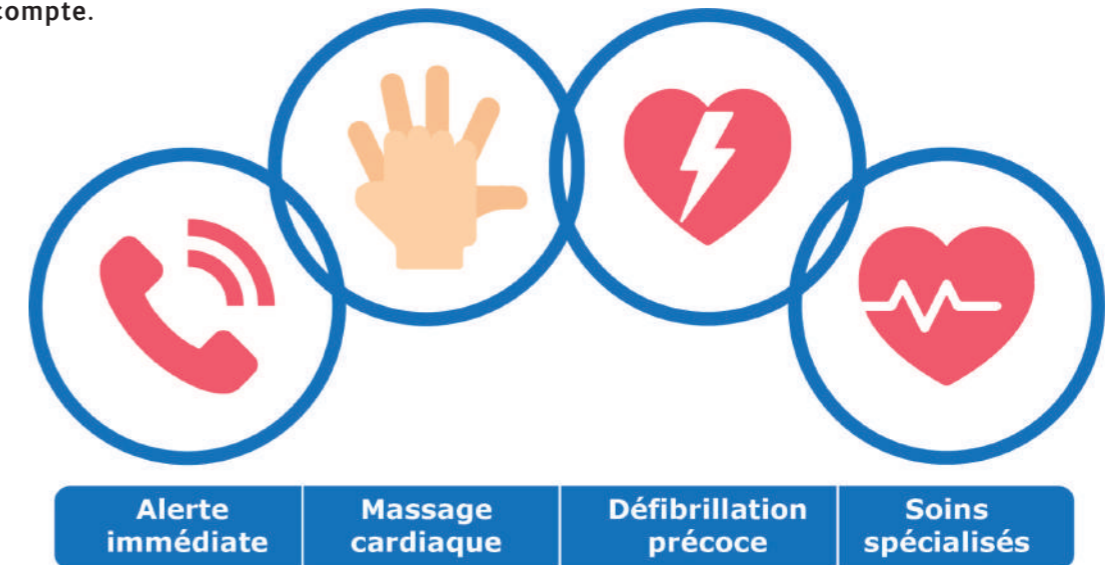
En cas d'arrêt cardiaque, l'utilisation rapide d'un défibrillateur peut sauver des vies.

Cet appareil est **simple d'utilisation**, accessible à tous et accompagné d'instructions vocales claires.

Rappels importants pour la population :

- Appelez immédiatement les secours (112 ou 15)
- Commencez un massage cardiaque
- Utilisez le défibrillateur sans hésiter : il ne délivre un choc que si nécessaire
- Suivez les consignes données par l'appareil et les secours

La municipalité encourage chacun à se familiariser avec ce dispositif essentiel et rappelle que **chaque minute compte**.



Un défibrillateur, comment ça marche ?



1) Ouverture de l'appareil.



2) Dénudez et placez les électrodes.



3) Préparation au choc électrique, éloignez les personnes présentes.



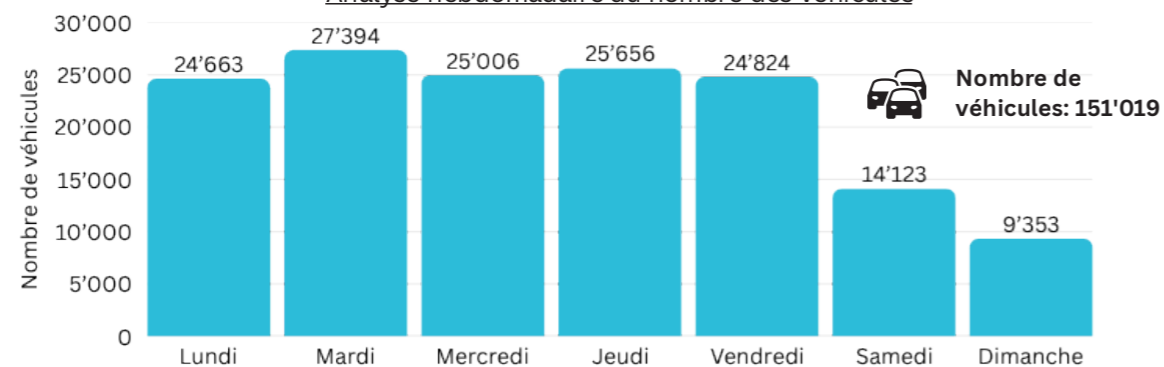
4) Pratiquez un massage cardiaque.



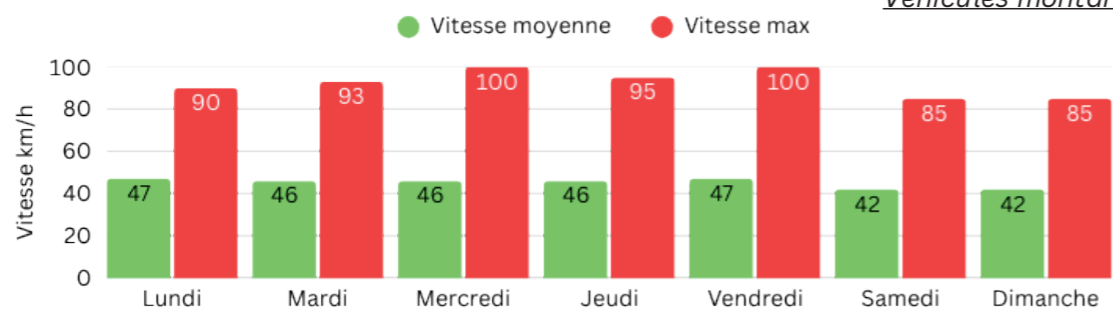
5) Pratiquez un bouche à bouche.

1 Chemin de Letraz Du 19 janvier 2025 au 9 décembre 2025 50 Vitesse autorisée : 50 km/h

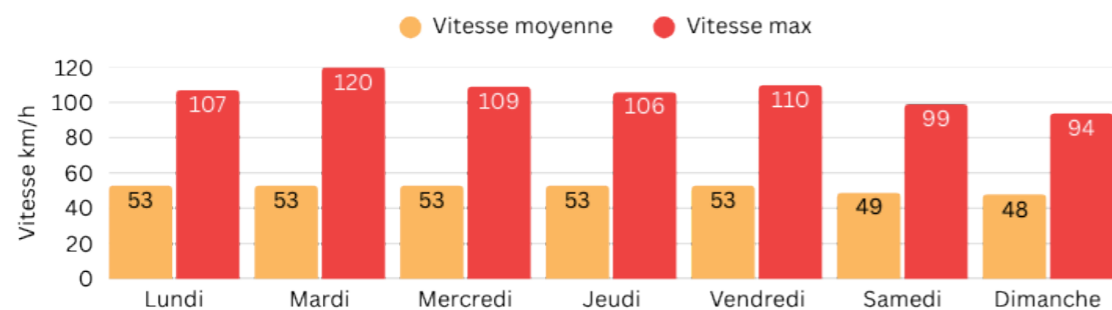
Analyse hebdomadaire du nombre des véhicules



Véhicules montants



Véhicules descendants



M57 - Budget principal

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES		410 410,10 €
Charges à caractère général		196 621,47 €
Charges de personnel		56 400,00 €
Atténuation de produits		21 044,00 €
Dépenses imprévues		0,00 €
Autres charges de gestion courante		120 264,90 €
Charges financières		15 579,73 €
Charges spécifiques		500,00 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES		410 410,10 €
Excédent antérieur reporté		9 163,77 €
Atténuation de charges		200,00 €
Produits des services		2 204,24 €
Impôts et Taxes		91 918,00 €
Fiscalité locale		118 105,00 €
Dotations et participations		133 814,09 €
Autres produits de gestion courante		55 005,00 €

INVESTISSEMENT - Les dépenses et recettes s'élèvent à 452 592,21 €

M49 - Budget eau

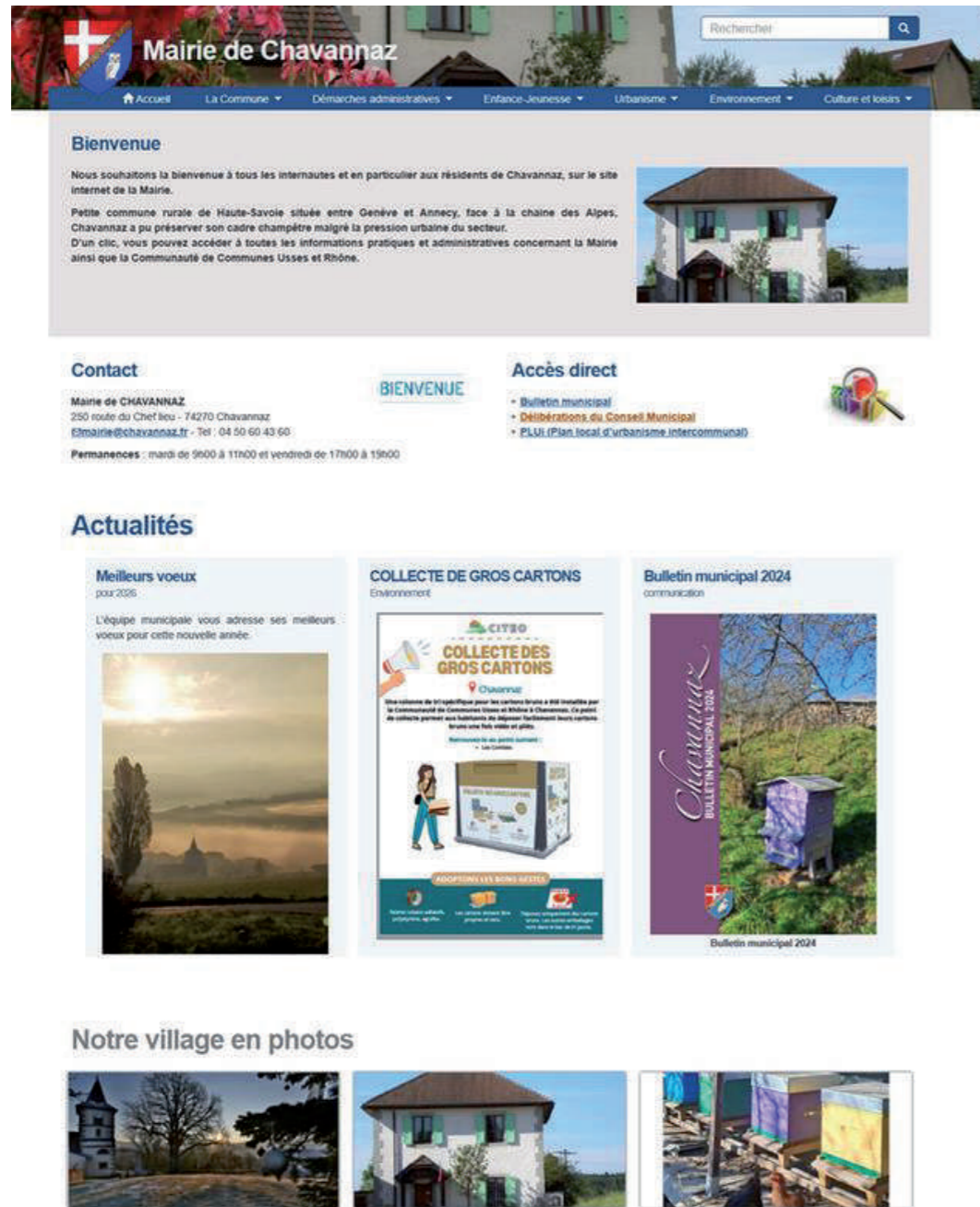
EXPLOITATION - DÉPENSES		55 228,03 €
Excédent antérieur reporté		
Charges à caractère général		16 840,00 €
Dépenses imprévues		1 000,00 €
Dotations aux amortissements		32 002,08 €
Autres charges de gestion		150,00 €
Charges financières		5 035,95 €
Charges exceptionnelles		200,00 €

EXPLOITATION - RECETTES		55 228,03 €
Excédent antérieur reporté		0,00 €
Opérations d'ordre		9 131,19 €
Vente de produits		24 533,00 €
Autres produits de gestion courante		699,91 €
Produits exceptionnels		20 863,93 €

INVESTISSEMENT - Les dépenses et recettes s'élèvent à 197 463,19 €



LE SITE INTERNET DE CHAVANNAZ FAIT PEAU NEUVE !



Le site de Chavannaz se renouvelle

Le site internet de la commune a été remis au goût du jour pour vous permettre de retrouver plus facilement les informations utiles au quotidien : actualités du village, démarches, événements et infos pratiques.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Arrivé en France en 2004 le frelon asiatique poursuit son invasion à grande vitesse dans la plupart des régions. Grand prédateur d'abeilles dont il se nourrit, il est l'ennemi des apiculteurs et représente un danger pour la biodiversité voire pour l'homme car ses piqûres peuvent faire très mal.

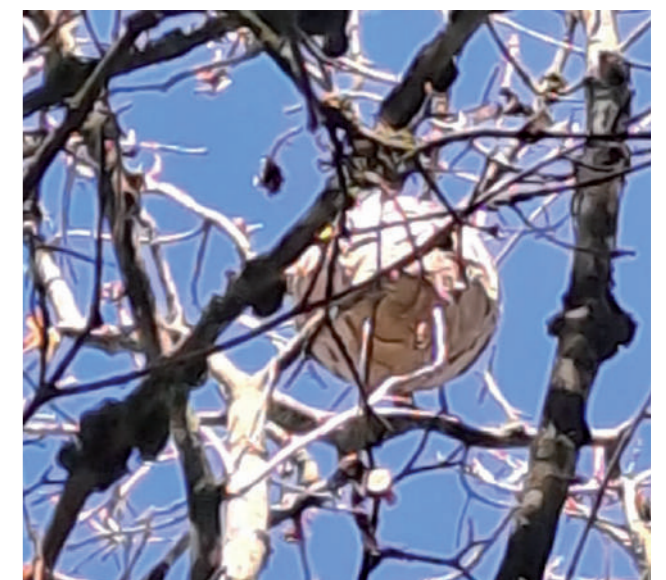
Depuis quelques années, la lutte se met en place dans notre département. En effet le Conseil Départemental a acheté 5000 pièges que le syndicat des apiculteurs a distribué dans les communes.

Malgré cela, l'expansion de ce prédateur continue. En effet, rien que sur Chavannaz, cinq nids ont été déjà été repérés dont trois détruits.

Il est important de se mobiliser et de signaler tout nid suspect. Si vous avez un doute, avant de faire le signalement au GDS (Groupement de Défense Sanitaire) en ligne, vous pouvez contacter Jacky Bussat qui est le référent en la matière au niveau de la commune.

Les collectivités prennent en charge les frais de destruction que ce soit sur du domaine public ou privé par l'intermédiaire du GDS à condition qu'un signalement préalable ait été fait sur la plateforme « www.frelonsasiatiques.fr ».

Jacky Bussat est joignable au 06 75 32 81 83.



L'ADMR DES PAYS DE SEYSSEL ET DE FRANGY : AU SERVICE DE VOTRE QUOTIDIEN

À l'ADMR des pays de Seyssel et de Frangy, nous nous engageons chaque jour à proposer des services d'aide et d'accompagnement à la personne de qualité, pour toutes celles et ceux qui en ont besoin en milieu urbain comme rural, à chaque étape de la vie.

En 2025, nous avons soutenu 425 familles, réalisé plus de 30 000 heures d'interventions auprès de nos bénéficiaires et livré plus de 21 000 repas.

Ces chiffres traduisent avant tout notre volonté d'être présents pour tous, dans la bienveillance et le respect des besoins de chacun.

Contrairement aux idées reçues, l'ADMR ne s'adresse pas uniquement aux personnes âgées : nous accompagnons toutes les personnes en situation de vulnérabilité, qu'il s'agisse de nos aînés, de personnes en situation de handicap ou de familles traversant une période difficile.

FAITES APPEL À L'ADMR DES PAYS DE SEYSSEL ET DE FRANGY SELON VOS BESOINS :

Enfance et parentalité

Aide aux familles fragilisées par des difficultés passagères ou durables, accompagnement à domicile, et un réseau de 3 micro-crèches sur le département pour faciliter la vie des parents.

Accompagnement du handicap

Des services sur mesure pour les personnes en situation de handicap, afin de garantir confort, sécurité et maintien à domicile.

Services et soins aux seniors

Soins infirmiers, aide à domicile, accompagnement social et activités favorisant l'autonomie — le tout dans un esprit de respect, d'écoute et de proximité.

Entretien de la maison

Prestations de ménage, repassage ou portage de repas à domicile pour faciliter le quotidien et offrir un vrai soutien pratique. Plusieurs de nos services sont éligibles à des aides financières de l'État, pour permettre à chacun d'en bénéficier dans les meilleures conditions.

À l'ADMR de Seyssel et de Frangy, notre priorité est de favoriser le maintien à domicile tout en respectant les modes de vie et les choix de chacun.

Parce qu'aider, c'est avant tout accompagner avec cœur, nous sommes à vos côtés, chaque jour, pour répondre à vos besoins.

À l'ADMR des pays de Seyssel et de Frangy nos 15 bénévoles sont le véritable moteur de notre action. Ils incarnent au quotidien les valeurs de solidarité, de proximité et d'entraide qui font la force de notre réseau.

Nos bénévoles s'impliquent dans différentes missions, selon leurs envies et leurs compétences :

Missions relationnelles : rendre visite à des personnes isolées, créer du lien, écouter, échanger et apporter un peu de chaleur humaine.

Missions statutaires ou organisationnelles : participer à la vie de l'association, gérer les demandes de prestations, veiller à la qualité du service rendu, ou encore contribuer à l'animation locale.

Quel que soit votre profil, il y a une place pour vous à l'ADMR des pays de Seyssel et de Frangy ! Chaque contribution, même modeste, fait une réelle différence dans le quotidien de nos bénéficiaires.

Rejoindre l'ADMR, c'est aussi intégrer un réseau dynamique de plus de 430 bénévoles dans le département, partager des moments riches de sens, et agir concrètement pour un avenir plus solidaire.

Envie de vous investir dans une belle aventure humaine ? Contactez-nous dès aujourd'hui et devenez acteur du bien-être de tous !

ADMR des pays de Seyssel et de Frangy - 748 Z.A des Bonnets 74270 Musièges
Tél.04 50 44 49 15- Mail : accueil.seysselfrangy@fed74.admr.org
www.fede74.admr.org

La Communauté de Communes Usse et Rhône assure la gestion de 3 déchetteries intercommunales. Tous les administrés de la CCUR ont accès aux 3 déchetteries. Il n'est pas demandé de carte d'accès, ni de ticket de paiement pour les professionnels. Toutefois les 3 déchetteries sont prioritairement réservées aux particuliers. L'apport des professionnels est toléré. Il est fonction du remplissage des bennes et du flux de déchets apportés.

FRANGY Champagne, Route de Biolle 74270 Frangy	ST GERMAIN-SUR-RHÔNE Les Rippes 74910 St Germain Sur Rhône	SEYSSEL Route du Fier 74910 Seyssel
---	---	--

		HORAIRES D'ÉTÉ DES DÉCHETTERIES		
		FRANGY <i>Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche d'octobre</i>	SAINT-GERMAIN-SUR-RHÔNE <i>Horaires du 2 mai au 30 septembre</i>	SEYSSEL <i>Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche d'octobre</i>
LUNDI	MATIN	FERMETURE	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	14h - 18h		13h30 - 16h30
MARDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		FERMETURE
MERCREDI	MATIN	9h - 12h	8h30 - 12h	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	14h - 18h		13h30 - 16h30
JEUDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	9h - 13h
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		14h - 18h
VENDREDI	MATIN	9h - 12h	8h30 - 12h	FERMETURE
	APRÈS-MIDI	14h - 18h		14h - 17h
SAMEDI	MATIN	9h - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	14h - 18h		13h30 - 16h30
ATTENTION : L'accès à la déchetterie n'est plus autorisé aux usagers 10 minutes avant les heures de fermeture. Les déchetteries sont fermées les jours fériés. Merci de respecter les consignes et nos agents.				
CONTACTS : Pôle Environnement, 70 route de la Semine - 01000-LE SEMINE, Tél. 04 50 44 49 15 ou Mail : accueil@cccur.fr				

Les déchets acceptés :



		HORAIRES D'HIVER DES DÉCHETTERIES		
		FRANGY <i>Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de novembre</i>	SAINT-GERMAIN-SUR-RHÔNE <i>Horaires du 1^{er} octobre au 30 avril</i>	SEYSSEL <i>Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de novembre</i>
LUNDI	MATIN	FERMETURE	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30		13h30 - 16h30
MARDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		FERMETURE
MERCREDI	MATIN	9h - 12h	8h30 - 12h	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30		13h30 - 16h30
JEUDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	8h30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		13h30 - 17h30
VENDREDI	MATIN	9h - 12h	8h30 - 12h	FERMETURE
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30		FERMETURE
SAMEDI	MATIN	9h - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30		FERMETURE
ATTENTION : L'accès à la déchetterie n'est plus autorisé aux usagers 10 minutes avant les heures de fermeture. Les déchetteries sont fermées les jours fériés. Merci de respecter les consignes et nos agents.				
CONTACTS : Pôle Environnement, 70 route de la Semine - 01000-LE SEMINE, Tél. 04 50 44 49 15 ou Mail : accueil@cccur.fr				

L'accès aux déchetteries se fait SANS RDV



Mairie : 04 50 60 43 60
Mardi de 9h à 11h - Vendredi de 17h à 19h
E-mail : mairie@chavannaz.fr - Web : chavannaz.fr

Salle des fêtes Albert Bussat :
Réservation auprès de la Mairie au 04 50 60 43 60
Responsables : Berbel Amandine, Forest Florence
Couvreur Vianney

École de Chavannaz-Marlioz : 04 50 77 87 81
Directrice: Aurelie Guyot

Cantine : 04 50 77 35 38

Garderie : 04 50 77 39 05

Pompiers : 18 - 112 avec téléphone portable

SAMU : 15

Gendarmerie ou Police : 17

Hôpital de St-Julien-en-Genevois : 04 50 77 35 38

Hôpital d'Annecy : 04 50 63 33 33

Régie de Seyssel : 04 50 56 10 22
32, rue de Savoie - BP 5 - 74910 Seyssel



SERVICES SOCIAUX

ADMR : 04 50 44 49 15 - admrfrangy@wanadoo.fr

Relais social : 04 50 44 76 52

Pôle médical des Usses avec médecins généralistes, infirmières, sage-femme, orthophonistes, ostéopathes, podologue, une psychologue, une diététicienne, une kinésologue

530A route du Tram - 74270 Frangy
04.50.44.71.00 - 04.50.01.30.80

Laboratoires d'analyses médicales :
SYNLAB Laboratoire de la Sillingy - 04.50.19.19.09
2908 route de Bellegarde - 74330 Sillingy

Pôle médical Santéalp :
266 route de Bonlieu 74270 Sallenôves

CCUR : 04 50 44 79 86
35, place de l'Église - 74270 Frangy

Office de Tourisme : 04 50 32 26 40
ot.frangy@wanadoo.fr

D.D.T. : 04 50 33 78 00
15, rue Henri Bordeaux - 74998 Annecy

Préfecture de Haute-Savoie : 04 50 33 60 00
8, rue du 30^e Régiment d'Infanterie - BP 2232
74034 Annecy Cedex

-Préfecture : 04 50 35 13 13
4, avenue de Genève - 74160 St-Julien-en-Genevois
*Suite à l'incendie de la sous-préfecture, ses bureaux sont affectés au 15 route de Thairy, ancienne école Buloz
L'accès PMR s'opère via la Rue du Belvédère*

Centre SPA-Marlioz : 04 50 77 82 40
Rappel : Les chiens ne doivent pas divaguer.

Don du sang - EFS : dondesang.efs.sante.fr
Service et appel gratuits : **0 800 109 900**

COMMERCES ALIMENTAIRES DE PROXIMITE

Ferme du Crêt joli 584 route du Cret 74270 Minzier
04 50 60 45 66
Mercredi, Jeudi, Vendredi 15h30-19h00 Samedi 9h-12h

Aux caprices des saisons
Rte de Bonlieu 74270 Sallenôves - 04 50 01 28 86
Du lundi au samedi 9h à 12h30 et 15h à 19h

Aux délices des Jardins ZA des Bonnets 74270 Musièges
Mardi au Samedi 8h30 à 12h30 et 14h30 à 19h,
Dimanche 8h30 à 12h30

Ferme de Follon 206 route des Noyers 74350 Copponex
Mardi au Vendredi 8h30 à 12h et 14h30 à 18h30,
Samedi 8h30 à 12h

Boucherie de Sallenôves 130 route du Chef lieu 74270
Sallenôves 06 26 27 48 78
Mardi au vendredi 8h à 12h30 et 15h30 à 19, samedi 8h à 17h

La Ferme de Bill
701 rte de la Marguerite 74160 Beaumont
Vendredi 16h à 19h

La Ferme de Nin-Nin 245 chemin des sapins 74 160
Beaumont 06 80 26 89 33
Mercredi au Vendredi 14h30 à 19h, Samedi 9h à 18h

Vival (épicerie) 410 Route de Noverly 74520 Jonzier-
Epagny 04 58 10 55 65
8h à 13h et 15 à 20h voir 20h30 tous les jours.

